



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

ARRÊTÉ N° 07-0063

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,

- VU** le Code du Travail et notamment le titre II du Livre V relatif aux conflits collectifs ;
- VU** les articles L 524-1 et suivants, et R 524-14 du Code du Travail relatifs à la médiation ;
- VU** le décret n° 85-295 du 22 janvier 1985 conférant aux Préfets le pouvoir d'arrêter les listes régionales de médiateurs ;
- VU** les avis émis par les organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés ;
- SUR** proposition de M. le Directeur du travail, Chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles du Languedoc-Roussillon,

ARRÊTE

Article 1er La liste des médiateurs désignés pour une durée de trois ans dans les professions agricoles pour la région Languedoc-Roussillon est composée comme suit :

M. Jean BERMOND
Magistrat honoraire,
12, rue Sainte Claire
34140 BOUZIGUES

M. Marius CAUNEILLE
Directeur du travail hors classe honoraire,
Parc de la Guirlande - Bât. D2
130, impasse Jean Bruller dit Vercors
34000 MONTPELLIER

M. Antonin DALLE

Inspecteur du travail honoraire
14, rue des Cytises
48000 MENDE

M. René DARNIS
Ingénieur Général du Génie Rural honoraire
695, rue Châteaubon
34070 MONTPELLIER

Mme Bertille GENTHIAL
Membre du CESR
8, boulevard Prosper Gervais
34560 POUSSAN

M. Georges GUYONNET
Directeur de l'E.P.L.E.A.
9 bis, rue Louis Fourmaud
34590 MARSILLARGUES

M. Jean TEXIER,
Président de chambre honoraire à la Cour d'Appel de Montpellier
Résidence Les Jardins d'Oc - Bât. F - Avenue de la Gaillarde
34000 MONTPELLIER

Mme Mauricette VEYA
Directrice Centre de Gestion Agricole, Retraitée
545, chemin de Paillassonne
30250 SOMMIERES

M. Bernard VAISSIERE
3, chemin de roumingade
11570 PALAJA

Article 2 Le secrétaire général de l'Hérault et le Chef du service régional de l'I.T.E.P.S.A. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 11 janvier 2007